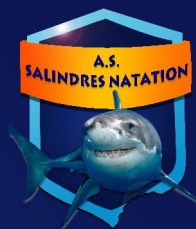




## LE 8 JUILLET 2018

# COUPE DE LA VILLE & CHALLENGE SPRINT DE SALINDRES



ETE 2018

# PISCINE DE SALINDRES

Chemin des Sports - Route de Célas - 30340 SALINDRES

[www.assnatation.clubeo.com](http://www.assnatation.clubeo.com)

06.43.04.09.20

[salindresnatation@gmail.com](mailto:salindresnatation@gmail.com)





# Association Sportive Salindroise de Natation

**Correspondant :**

M. Stephan AIMÉ  
167 impasse du Ranquet  
30340 SALINDRES

Site Internet : [www.assnatation.clubeo.com](http://www.assnatation.clubeo.com)  
Facebook : [www.facebook.com/Salindresnatation](http://www.facebook.com/Salindresnatation)  
Tel : 06.43.04.09.20

Agrément Jeunesse et Sports : 3051569/14  
Déclaration en Préfecture : W301003350  
Affiliation FFN : 140302243

**Piscine :**

Piscine de SALINDRES  
Complexe Sportif "Lou Frigoulou"  
Avenue des Sports  
Route de Cêlas  
30340 SALINDRES

## REGLEMENT COUPE DE LA VILLE DE SALINDRES ET DU CHALLENGE SPRINT

### ■ Article 1 - Organisation

L'Association Sportive Salindroise de Natation organise le **Dimanche 8 JUILLET 2018** les 2 compétitions suivantes :

- la Coupe de la Ville de Salindres "**Trophée Alain BONNEFOI**" 
- le Challenge Sprint "**Trophée Jean-Pierre LAFONT**"

Ces 2 compétitions sont totalement distinctes l'une de l'autre.

Les épreuves se déroulent au sein du Complexe Nautique de la ville de Salindres, équipé d'un bassin de 25m avec 5 couloirs.

### ■ Article 2 - Participants

La Coupe de la Ville de Salindres "**Trophée Alain BONNEFOI**" d'une part, et le Challenge Sprint "**Trophée Jean-Pierre LAFONT**" d'autre part, sont ouverts à tous les clubs (été ou hiver) affiliés à la Fédération Française de Natation.

Les participants doivent au préalable être licenciés à la Fédération Française de Natation pour pouvoir participer aux compétitions.

Seuls les nageurs (ses) dont les licences sont homologuées ou oblitérées peuvent participer aux épreuves.

L'obtention du Pass'Compétition pour les nageurs nés en 2004 et avant n'est pas obligatoire pour participer aux 2 challenges.

### ■ Article 3 - Catégories

Sont concernés, sans condition de temps, les garçons et filles des catégories suivantes :

		Dames	Messieurs
Catégorie 1	Avenir	2008 et après (10 ans et -)	2007 et après (11 ans et -)
Catégorie 2	Jeune	2007 à 2005 (11 à 13 ans)	2006 à 2004 (12 à 14 ans)
Catégorie 3	Junior 1-2	2004-2003 (14-15 ans)	2003-2002 (15-16 ans)
Catégorie 4	Junior 3-4	2002-2001 (16-17 ans)	2001-2000 (17-18 ans)
Catégorie 5	Senior	2000 et avant (18 ans et +)	1999 et avant (19 ans et +)

## ■ Article 4 - Epreuves

La Coupe de la Ville de Salindres "*Trophée Alain BONNEFOI*" et le Challenge Sprint "*Trophée Jean-Pierre LAFONT*" se disputent sur les épreuves suivantes :

### 1<sup>ère</sup> REUNION

- 8 h 00 : Echauffement
- 9 h 00 : Début des épreuves
- Epreuves Individuelles :

<b>50m Papillon</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>
<b>100m Nage Libre</b>	<b>- Catégories 2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>
<b>50m Brasse</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>
<b>100m Dos</b>	<b>- Catégories 2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>
Entracte		
<b>25m Brasse</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Challenge Sprint</i>
<b>25m Papillon</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Challenge Sprint</i>

- Relais :  
4 x 50m 4 Nages - Catégories (1), (2,3), (4,5) *Coupe de la Ville*
- 13 h 00 : Fin des épreuves

### 2<sup>ème</sup> REUNION

- 14 h 00 : Echauffement
- 14 h 30 : Début des épreuves
- Epreuves Individuelles :

<b>25m Nage Libre</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Challenge Sprint</i>
<b>25 m Dos</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Challenge Sprint</i>
Entracte		
<b>50m Dos</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>
<b>100m 4 Nages</b>	<b>- Catégories 2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>
<b>50m Nage Libre</b>	<b>- Catégories 1,2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>
<b>100m Brasse</b>	<b>- Catégories 2,3,4,5</b>	<i>Coupe de la Ville</i>

- Relais :  
4 x 50m Nage Libre - Catégories (1), (2,3), (4,5) *Coupe de la Ville*
- 18 h 00 : Fin des épreuves

Les séries de la Coupe de la Ville ET du Challenge Sprint sont organisées en fonction des temps d'engagement.

Une session « Pass'Compétition » pourra être organisée lors de la journée de compétition.

## ■ Article 5 - Classements

### ■ Constitution du classement des clubs :

**Le classement des clubs s'effectue à partir du classement dit « à la place », en faisant la somme de toutes les performances de chaque nageur, selon le barème suivant :**

**1<sup>ère</sup> place : 12 pts - 2<sup>ème</sup> place : 10 pts - 3<sup>ème</sup> place : 8 pts - 4<sup>ème</sup> place : 7 pts (...) 10<sup>ème</sup> place : 1 pt**

Un classement distinct est établi pour la Coupe de la Ville de Salindres "*Trophée Alain BONNEFOI*" et le Challenge Sprint "*Trophée Jean-Pierre LAFONT*".

Pour le classement des clubs lors de la Coupe de la Ville de Salindres, les points des relais sont doublés.

Il peut être également établi pour les 2 compétitions un classement des clubs dits « hiver » si ceux-ci présentent au moins 4 nageurs lors de la compétition.

### ■ Constitution des classements des épreuves individuelles de la Coupe de la Ville de Salindres :

Le classement des épreuves individuelles de la Coupe de la Ville de Salindres est établi par catégorie et par sexe, selon la table de cotation FFN, en fonction du nombre de points marqués sur chaque épreuve.

Le classement des relais de la Coupe de la Ville de Salindres est établi par bi-catégorie et par sexe, selon la table de cotation FFN, en fonction du nombre de points marqués sur chaque épreuve.

De plus, pour qu'un relais soit classé, celui-ci ne doit pas être mixte.

Enfin, le surclassement de nageurs(ses) pour les épreuves de relais est autorisé.

### ■ Constitution des classements des épreuves individuelles du Challenge Sprint :

Le classement des épreuves individuelles du Challenge Sprint est établi par catégorie et par sexe, à partir du classement dit « **à la place** », en faisant la somme des points obtenus par chaque nageur sur l'ensemble des épreuves du Challenge Sprint qu'ils ont disputées.

## ■ Article 6 – Limite de participation

Les participants peuvent s'engager aux épreuves de la Coupe de la Ville de Salindres **et/ou** à celles du Challenge Sprint, en respectant les conditions suivantes :

### ■ Coupe de la Ville de Salindres :

Toutes les épreuves de la Coupe de la Ville de Salindres sont ouvertes à l'ensemble des catégories d'âge. Chaque nageur ne peut participer qu'à **2 épreuves individuelles**, plus les **2 relais**.

### ■ Challenge Sprint :

Le Challenge Sprint est ouvert à toutes les catégories d'âge et consiste, pour chaque participant, à disputer les **4 épreuves de 25m** (Brasse, Dos, Papillon et Nage Libre).

Si les 4 épreuves ne sont pas disputées, le participant est déclaré hors-concours.

Toutefois, les nageurs de catégorie « *avenir* » et « *poussin* » peuvent s'engager sur moins de 4 épreuves.

## ■ Article 7 – Engagements

<u>Date limite</u> :	- de confirmation de participation :	<b>Dimanche 1er juillet 2018</b>
	- d'engagement sur Extranat :	<b>Jeudi 5 juillet 2018.</b>
	- d'envoi de la composition des relais :	<b>Vendredi 6 juillet 2018 (<u>12h00</u>)</b>
	- de modification des engagements :	<b>Vendredi 6 juillet 2018 (<u>12h00</u>)</b>

La start list sera diffusée le **samedi 7 juillet 2018** sur le site du Comité du Gard de natation et sur le site de l'A.S.Salindres Natation ([www.assnatation.clubeo.com](http://www.assnatation.clubeo.com))

**Tarifs d'engagement :**

- individuel = 2 € (par épreuve)
- relais = 3 €
- Challenge Sprint = 4 € (pour les 4 épreuves)

**ATTENTION :** Les nageurs nés en 2004 et après, ne possédant pas le Pass' Compétition, ne pourront pas s'engager sur Extranat !!!

Il faudra alors que les clubs concernés par ces nageurs nous envoient leurs engagements par mail pour que nous puissions les saisir sur Extranat Pocket au plus tard le **vendredi 6 juillet 2018 à 12h00 !!!**

Pour tout renseignement sur ces engagements, vous pouvez contacter :

**M. AIMÉ Stéphan** ☎ 06.15.23.37.92  
167 impasse du Ranquet  
30340 SALINDRES  
[stephanaime30@aol.fr](mailto:stephanaime30@aol.fr)

## ■ Article 8 – Récompenses

### ■ Classement des clubs :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>● <u>Coupe de la Ville de Salindres</u> :</li><li>- 1<sup>er</sup> club : Trophée <i>Alain BONNEFOI</i></li><li>- Un trophée pour les clubs suivants</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● <u>Challenge Sprint</u> :</li><li>- 1<sup>er</sup> club : Trophée Jean-Pierre LAFONT</li><li>- Un trophée pour les clubs suivants</li></ul> |
|--|---|

N.B. : Les clubs dit « hiver » seront récompensés si ceux-ci présentent au moins 4 nageurs.

### ■ Classement individuels :

- Coupe de la Ville de Salindres :
- Une médaille sera remise aux 3 premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.
- Challenge Sprint :
- Une médaille sera remise aux 3 premiers du classement combiné des 4 épreuves (25m Brasse, 25m Dos, 25m Nage Libre et 25m Papillon) de chaque catégorie.

### ■ Prix spéciaux :

- Un trophée sera remis à la plus jeune nageuse et au plus jeune nageur.

## ■ Article 9 – Restitution et attribution définitive des trophées

### ■ Restitution des Trophées :

Le club vainqueur devra remettre, au club organisateur, la Coupe de la Ville de Salindres "*Trophée Alain BONNEFOI*" au moins un mois avant la prochaine organisation. Il en va de même pour le Challenge Sprint "*Trophée Jean-Pierre LAFONT*".

### ■ Attribution définitive des trophées :

La Coupe de la Ville de Salindres "*Trophée Alain BONNEFOI*" sera définitivement attribuée au club ayant remporté 3 fois consécutivement ou 5 fois non consécutivement, la compétition. Il en va de même pour le Challenge Sprint "*Trophée Jean-Pierre LAFONT*".

Ces trophées seront retournés au Comité Régional si l'épreuve cesse d'être disputée ou en cas de dissolution ou démission du club organisateur ou détenteur.

Rappel historique : Vainqueurs respectifs des trophées mis en jeu depuis 2006 :

<u>Challenge Sprint</u>	<u>Coupe de la Ville de Salindres</u>
<i>(Trophée Serge COUTAREL)</i>	<i>(Trophée Jean COLLOVALD)</i>
2006 : N.C. Le Vigan	2006 : A.S. Salindres
2007 : A.S. Salindres	2007 : A.S. Salindres
2008 : N.C. Le Vigan	2008 : A.S. Salindres
	<b>(Victoire définitive de l'A.S.Salindres)</b>
	<i>(Trophée André OSVALD)</i>
2009 : A.S. Salindres	2009 : A.S. Salindres
2010 : C.N. Céret	2010 : A.S. Salindres
2011 : A.S. Salindres	2011 : A.S. Salindres
	<b>(Victoire définitive de l'A.S.Salindres)</b>
	<i>(Trophée Bogdan BOGDANOV)</i>
2012 : A.S. Salindres	2012 : A.S. Salindres
2013 : A.S. Salindres	2013 : A.S. Salindres
<b>(Victoire définitive de l'A.S.Salindres)</b>	
<i>(Trophée Robert RAPALA)</i>	2014 : A.S. Salindres
2014 : A.S. Salindres	<b>(Victoire définitive de l'A.S.Salindres)</b>
	<i>(Trophée Pierre GONTIER)</i>
2015 : A.S. Salindres	2015 : A.S. Salindres
2016 : A.S. Salindres	2016 : A.S. Salindres
<b>(Victoire définitive de l'A.S.Salindres)</b>	
<i>(Trophée Jean-Pierre LAFONT)</i>	2017 : A.S. Salindres
2017 : A.S. Salindres	<b>(Victoire définitive de l'A.S.Salindres)</b>

## ■ Article 10 – Acceptation du règlement

Le jour de la rencontre sportive, le club se réserve le droit, après concertation avec les dirigeants des clubs participants, à annuler une voire l'ensemble des épreuves de relais si le déroulement de celles-ci entraînerait un dépassement des horaires de fin de réunions trop important !

De plus, le club organisateur s'engage à appliquer le « plan canicule » voire d'arrêter la compétition si le besoin s'en fait sentir.

Tous les clubs participants acceptent de respecter le présent règlement.